



**QUADRIVIUM**  
L'ASSUREUR DE LA VENTE DIRECTE

via  
**+Simple.fr**  
ASSURANCES



# Grille des garanties

## Responsabilité Civile Exploitation (chapitre 5.1 des Conditions Générales)

Nature des garanties	Montants	Franchise par sinistre
Dommages Corporels	8 000 000 € par sinistre	
sans que les garanties définies ci-après puissent excéder les montants, exprimés par année d'assurance, suivants :		
Maladies professionnelles non reconnues	500 000 € par année d'assurance	
Faute inexcusable	1 000 000 € par année d'assurance	
Intoxication alimentaire	500 000 € par année d'assurance	
Dommages matériels et immatériels	1 500 000 € par sinistre	150 €
sans que les garanties définies ci-après puissent excéder les montants, exprimés par sinistre, suivants :		
Dommages matériels aux vêtements, aux effets personnels, aux véhicules des préposés de l'assuré et dommages immatériels qui peuvent en résulter directement	35 000 € par année d'assurance	150 €
Dommages matériels causés par un incendie, par une explosion, par un phénomène d'origine électrique, par un dégât des eaux survenant à l'intérieur des locaux mis temporairement à la disposition de l'Assuré et dommages immatériels qui peuvent en résulter directement	350 000 € par sinistre	750 €
Vol, négligence, erreur commis par les préposés de l'Assuré	35 000 € par sinistre	150 €
Dommages matériels aux ouvrages existants, aux biens confiés et dommages immatériels qui peuvent en résulter directement	75 000 € par sinistre	750 €
Dommages immatériels non consécutifs ou consécutifs à des dommages corporels ou matériels non garantis	150 000 € par sinistre	1500 €
Atteinte à l'environnement causée accidentellement		
Dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs à des dommages garantis	350 000 € par année d'assurance	1500 €

### Responsabilité Civile après livraison ou réception (chapitre 5.2 des Conditions Générales)

Nature des garanties	Montants	Franchise par sinistre
Dommages Corporels, matériels et immatériels	1 500 000 € par année d'assurance	750 € sauf pour les dommages corporels
Sans que la part des dommages immatériels non consécutifs ou consécutifs à des dommages corporels ou matériels non garantis ne puisse excéder.	150 000 € par année d'assurance	1500 €

### Garanties Complémentaires (chapitre 5.3 et 5.4 des Conditions Générales)

Nature des garanties	Montants	Franchise par sinistre
Frais de retrait des produits	150 000 € par année d'assurance	3000 €
Frais de dépose et repose des produits	Garantie non accordée	

### Défense Et Recours (chapitre 5.5 des Conditions Générales)

Nature des garanties	Montants	Franchise par sinistre
Défense	Frais inclus dans les limites de garanties précisées ci-dessus	
Recours	30 000 € par siniste	Seuil d'intervention 750 €